



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **Séance du 24 novembre 2008**

Délibération n°2008 – 34 **Budget 2009**

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européennes de Bretagne »,

Vu le décret 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif aux règles de présentation, d'adoption et d'exécution des budgets des EPA nationaux

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et ses textes réglementaires d'application

Le budget 2009 de l'UEB est établi et présenté dans le document « rapport budget 2009 » joint en annexe

Il est demandé au conseil d'administration d'adopter ce projet de budget.

Nombre de membres en exercice : 29

Vote : 27	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 27
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Délibération adoptée

Visa du Président

Pièces jointes au présent document : un dossier « rapport budget 2009 »
Transmis au Recteur Chancelier des universités le 26 novembre 2008